AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 2023-09-976

RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté, le 4 juillet 2023, le Règlement portant le numéro 2023-07-976 intitulé **« Règlement régissant la démolition d'immeubles »**.

Que l'objet de ce règlement est d'encadrer certains projets de démolition d'immeubles sur son territoire et de permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la Municipalité;

Que ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Drummond le 7 septembre 2023.

DONNÉ À WICKHAM CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière